# NOTE D'INFORMATION

### FCP CAPITAL TAALIM

Nature juridique **FCP** 

Société de gestion BMCE CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du marché des capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP16042 en date du 30/03/2016.

BMCE CAPITAL GESTION 63, Bd. Moulay Yousself - Casablanca

Tél.: 05 82 47 0 4

Hichan ELALAMIT



II RS WM

#### ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion BMCE CAPITAL GESTION sise à 63, Bd Moulay Youssef Casablanca représentée par Mr Amine AMOR en sa qualité de Directeur Général , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination	et signature

#### **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



# I- CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale

: FCP CAPITAL TAALIM

Nature juridique

: FCP

- Code Maroclear

: MA0000036394

- Date et référence de l'agrément

: 05/01/2016, GP16001

- Date de création

: 20/09/2006

- Siège social

: 63, Bd Moulay Youssef

- Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: 01/01 au 31/12

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine

: **1,000** Dirhams

- Etablissement de gestion

: BMCE CAPITAL GESTION sise à 63, Bd Moulay

Youssef représentée par Mr Amine AMOR

- Etablissement dépositaire

: BMCE Bank sise à 140, Avenue HASSAN II - Tour

**BMCE 4ème étage Casablanca** 

Commercialisateur

.

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
BMCE Capital Gestion	M. Amine AMOR	05 20 36 43 00

- Commissaire aux comptes

: SAAIDI & Associes représentée par M. Nawfal

Amar

# II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: Obligations OMLT

- Sensibilité min

: 4 (exclu)

- Sensibilité min

: 8 ( inclus)

Indice de référence

: 95% MBI MLT + 5% MASI Flottant.

- Objectifs de gestion

: Permettre aux souscripteurs de saisir les opportunités du marché

de la dette avec une exposition limitée au marché actions.

- Stratégie d'investissement :

Dans cette optique, le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM «Obligations moyen et long terme», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, parts ou actions d'OPCVM, d'organismes de placement en Capital Risque (OPCR) et de fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FCPT) tout en respectant la réglementation en vigueur.



- Durée de placement recommandée : 4 ans
- Souscripteurs concernés : Fondation Mohammed VI de Promotion des OEuvres Sociales de l'Education Formation, sans exclure les autres personnes morales ou personnes physiques.

## III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 09/01/2007
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée tous les vendredis, ou si celui-ci est férié, le jour ouvré suivant. Les méthodes d'évaluation du FCP sont conformes aux dispositions de la circulaire du CDVM.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative sera affichée dans les locaux de l'établissement de gestion et des établissements de commercialisation le premier jour ouvrable qui suit sa détermination et publiée dans la presse spécialisée une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités précisées ci-dessous :
  - -- Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des établissements de commercialisation au plus tard à 10h30mn le jour de calcul de la valeur liquidative,
  - -- Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré et diminué d'une commission de souscription ou de rachat,
  - Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : Les résultats sont intégralement capitalisés. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

#### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Les commissions de souscription sont de 3%HT maximum de la valeur liquidative.
  - Commission de rachat maximale :
    - Les commissions de rachat sont de 1,50%HT maximum de la valeur liquidative.



En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

## - Frais de gestion :

2% HT au maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par BMCE Capital Gestion.

Ils sont réglés à la fin de chaque trimestre.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
Frais AMMC	0,025 % HT	
Frais Dépositaire	0,0090% HT	
Frais Maroclear (annuel)	4 000 Dhs HT	
Frais Maroclear (trimestriel)	selon les conditions en vigueur	
Frais Commissaire aux Comptes	20 000 Dhs HT	
Frais Publications	selon les tarifs de publications	
Prestation de BMCE Capital Gestion	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)	

